

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

CONSEIL TRANSITOIRE DE
REDRESSEMENT NATIONAL -

LOI
L/93/013/CTRN
RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE CREDIT
DE PRET N° B/GUI/ELEC/92/22 SIGNE LE 4
SEPTEMBRE 1992 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINNE
ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

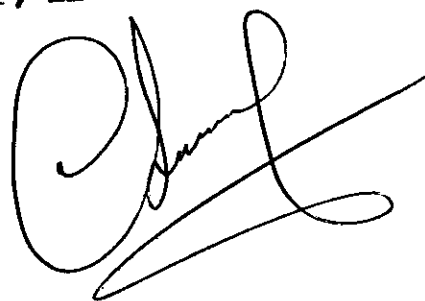
Le Conseil Transitoire de Redressement National après avoir
delibéré adopte ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER / - Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt N° B/
GUI/ELC/92/22 signé le 4 Septembre 1992 entre la République de
Guinée et la Banque Africaine de Développement par un montant de
4.000.000 de dollars destiné au financement du projet électricité I.

ARTICLE 2 / - La présente loi sera enregistrée et publiée au
Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, LE 21 AVRIL 1993



- GENERAL LANSANA CONTE -